

Québec, le 2 octobre 2014

M<sup>e</sup> Louis Fortier  
Président et lobbyiste-conseil  
Association canadienne des juristes-traducteurs  
louis@louisfortier.com

Monsieur,

Au nom du premier ministre, monsieur Philippe Couillard, j'accuse réception du courriel vous lui faisiez parvenir le 19 septembre dernier, auquel était annexée une lettre adressée au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitão, ainsi qu'à la ministre de la Culture et des Communications, madame Hélène David, au sujet de l'article 40.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

Soyez assuré que nous avons pris bonne note de votre demande de voir le gouvernement du Québec renouveler par écrit son engagement à ne pas modifier cet article afin que les prospectus et autres documents d'information continuent d'être rédigés en français ou encore en français et en anglais, au bénéfice des épargnants du Québec.

Nous laissons aux cabinets de monsieur Leitão et de madame David le soin d'accorder à votre demande le suivi approprié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Bruno Pelletier**  
Attaché politique